

présenté et voté au CDFD du jeudi 23 septembre 2021

La loi du 20 août 2008 a soumis les organisations syndicales à des obligations d'établissement, d'approbation, de certification et de publication de leurs comptes (art. L.2135-1 à L2135-6) et a fait de la transparence financière l'un des nouveaux systèmes permettant de conclure à la représentativité d'un syndicat. Les confédérations, les fédérations syndicales, ainsi que les organisations syndicales de niveau régional et départemental sont soumises à ces modalités.

Depuis l'exercice 2010, pour faciliter la mise en œuvre de cette loi, la FSU nationale a décidé d'intégrer les niveaux départemental et régional à sa propre comptabilité. Les comptes de la FSU sont publiés chaque année au Journal Officiel.

1. En guise de préambule :

- La section départementale de l'Isère (SD38) est hébergée à la Bourse du travail de Grenoble par Grenoble Alpes Métropole (GAM) et ce, à titre gracieux. La SD38 met à dispositions des syndicats nationaux (SN) présents à la Bourse, non seulement ses locaux (à titre précaire et gracieux pour tous et par le biais de conventions) mais également ses moyens de reprographie et de téléphonie/Internet (gratuitement pour les syndicats à très faible effectif).
- La FSU Auvergne-Rhône-Alpes (FSU AURA) prend intégralement en charge les commandes de papier et de consommables pour la reprographie de la SD38.
- Le rapport financier présenté pour le congrès 2021 est particulier à plusieurs titres :
 - Il ne recouvre que deux années d'exercices : 2019-2020 et 2020-2021 (du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année). La raison en est le décalage résultant de l'organisation du dernier congrès national en décembre 2019.
 - L'année 2019-2020 est l'année d'actions contre le projet de contre-réforme des retraites du gouvernement Philippe. Les actions ont été nombreuses entre le 5 décembre 2019 et mars 2020, y compris le recours à la grève reconductible. La SD38 a organisé l'appel à solidarité pour soutenir les grévistes.
 - L'année 2019-2020 est aussi l'année du 1^{er} confinement (mars 2020) dû à la pandémie de Sars-Cov2. Si l'activité de la SD a été réduite pendant cette période, et a donc généré la baisse du poste « frais militants », la SD38 a commencé de supporter seule les frais liés à la locations du matériel de reprographie.
- La première commission de vérification de la régularité de la tenue des comptes de la SD38 s'est réunie le jeudi 29 avril 2021. La commission a validé la régularité de la tenue des comptes.

2. Principaux postes (en recettes et en dépenses) de la comptabilité de la SD38 :

RECETTES en €	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Subv. FSU NAT. ⁽¹⁾	6148	6002	6196
Subv. coll. Terr. ⁽²⁾	7112	7112	7112
Transfert charges SN ⁽³⁾	4656	4805	5682
TVA ⁽⁴⁾	0	1135	770

DÉPENSES en €	2018-2019	2019-2020	2020-2021
action/manifstation ⁽⁵⁾	2453	2964	277
Loc. Matériel repro ⁽⁶⁾	6827	6706	7031
Réseau infØ ⁽⁷⁾			3112
Téléphonie ⁽⁸⁾	3478	3534	3591
Publication ⁽⁹⁾	2352	4976	2350
Frais militant	déplacement	3515	1867
	autre frais	418	3210
			2461
			0

(1) Il s'agit du reversement, par la FSU nationale, d'une part des cotisations des syndiqué-es des syndicats nationaux (SN) implantés dans le département. La subvention est versée en 6 fois.

(2) La SD38 bénéficie de deux subventions annuelles de fonctionnement attribuées par le département (4255€) et par Grenoble Alpes Métropole (2857€). La subvention du département reste stable depuis de nombreuses années ; celle de la Métropole a été revue à la baisse en 2017 (abandon de la gestion des financement par la mairie de Grenoble au profit de la Métropole ; la subvention est passée, par le même coup, de 3700€ à 2857€). Pour des motifs de gestion, le versement de la subvention par la Métropole est régulièrement versée « en retard ».

(3) Participation des SN hébergés à la Bourse aux frais de reprographie et téléphonie.

(4) La SD38 récupère la TVA sur les publications.

(5) Ce poste concerne principalement la location de véhicules pour les manifestations mais aussi la participation financière à certaines manifestations parisiennes, l'achat de petit matériel ...

(6) Deux contrats sont en cours avec ACCES (Seyssins) et RISO (→ 2023) pour la location du matériel. Les montants représentent les loyers annuels.

(7) Le réseau informatique situé dans les locaux de la FSU a donné à plusieurs reprises des signes de « faiblesse intense ». La question du renouvellement du réseau s'est donc posé. Vues les conditions induites par les confinements successifs, il a été décidé d'opter pour une solution NextCloud, hébergée chez Probesys (Grenoble). Cela permet aux déchargé-es de travailler à distance, de mettre à disposition des documents pour toutes et tous (y compris des stagiaires). Les frais de cette solution sont supportés par le SNUipp38, le SNES38 et la SD38.

(8) Le poste « téléphonie/Internet » est un poste très (trop) important en termes de coûts. Une solution de négociation des contrats avec Orange est à l'étude. En effet, les contrats actuels sont toujours ceux contractés à la naissance de la SD38. La difficulté rencontrée avec Orange est que le système de téléphonie des locaux de la FSU est complexe, que l'alimentation en analogique va disparaître à plus ou moins court terme. La SD, par le biais du SNUipp38, fait actuellement procéder à un audit par une entreprise afin de pouvoir négocier de nouveaux contrats. Enfin, les locaux de la FSU38 ne sont toujours pas reliés à la fibre.

(9) Coût généré par l'envoi postal des publications de la SD38 (bulletin 38POUR). C'est un effort financier très conséquent pour la SD38 mais surtout un outil pour être au contact des syndiqué-es.

3. Compte de résultats. (en €)	2018-2019	2019-2020	2020-2021
PRODUITS (recette)	15 322	36 201	21 336
CHARGES (dépenses)	22 752	27 517	29 258
BÉNÉFICE ou PERTE (total produits-total charges)	- 7 430	8 684	- 7 921

4. En guise de conclusion :

Pour le dire simplement, la SD38 est en permanence en train de jongler pour maintenir une trésorerie à flot !

Des démarches sont engagées pour générer des économies sur certains postes (téléphonie, achat d'un véhicule non motorisé à l'énergie carbonée (!) pour les manifestations...).

La SD38 poursuit ses efforts financiers dans les domaines de la communication (publications aux adhérent-es mais aussi visibilité en intersyndicale ou dans le cadre de collectifs). Toutefois, ses ressources ne lui permettent pas de soutenir, comme elle le souhaiterait, certaines actions qui entrent pourtant dans ses mandats. Ce sont souvent le SNUipp38 et le SNES38 qui se substituent à la FSU dans ces cas-là.

Manue PAUTHIER
Trésorière FSU38